

Commission départementales des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires

Mandat départemental

Rôle de l'instance

Organisme paritaire intervenant entre l'administration et le contribuable à l'occasion du contrôle de l'impôt ou de sa taxation. Emet un avis sur un différend suite à un redressement, détermine les forfaits

Missions des mandataires

Faire respecter la réglementation fi scale dans l'intérêt des entreprises en cas de litige avec l'administration fi scale

Composition

Présidé par un juge du Tribunal Administratif et comprenant 3 représentants des contribuables dont un expert-comptable (un représentant du Medef Côte d'Or)

Durée

36 mois

Renouvellement

Janvier 2021

Informations complémentaires sur la tenue des audiences

Fréquence : en fonction des dossiers

Durée : de 1 à 2 heures

Lieu : Dijon